

PERDANTES à tous les coûts !



«VOUS VOULIEZ L'ÉGALITÉ ? ET BIEN CHANTEZ MAINTENANT !» RAILLENT LES ESPRITS TAQUINS. RECONNAISSONS QUE CETTE PARITÉ-LÀ AURAIT PU RESTER DANS LES PLACARDS POUSSIÉREUX DE BRUXELLES... PLUS SAGES AU VOLANT, LES FEMMES PAYAIENT EN EFFET LEUR ASSURANCE-AUTOMOBILE JUSQU'À 45 % MOINS CHER QUE LES HOMMES. DROITE DANS SES BOTTES, L'EUROPE A DÉCIDÉ D'INTERDIRE CETTE DISCRIMINATION À LA FIN DE 2012.

Par **Nathalie Truche**

Fanfaronnades au sein de l'association belge de consommateurs Test-Achats qui a contraint la Cour de Justice européenne à prendre un arrêt jugeant discriminantes les primes d'assurance fondées sur le sexe. L'organisme belge appuyait son recours sur la coutume voulant que des tarifs plus intéressants étaient proposés aux assurées au motif de résultats plus favorables en matière d'accidents. *«Les statistiques des assureurs souffrent de défauts majeurs. Elles sont valables en moyenne, mais sont fausses dans de nombreux cas particuliers»*, argumente Test-Achats en se basant sur des chiffres valables en Belgique uniquement ! Résultat de cette embarrassante parité : les conductrices doivent s'attendre à une augmentation de leurs cotisations à compter de 2013. ■■■



© Lokain L. Fotolia

CONDUCTRICES EN CHEF

Une injustice rageante si l'on se fie aux études menées par la sécurité routière établissant notamment que 75 % des morts sont des hommes, une statistique inchangée depuis 1955, année où l'on a commencé à compter le nombre de tués sur les routes de France. Les chiffres sont éloquentes : 92 % des conducteurs impliqués dans des accidents mortels au taux d'alcool positif sont des hommes et 91 % des permis invalidés appartiennent à la gent masculine. Les femmes représentent 28 % des victimes mortelles de la route en voiture et parmi elles, la moitié sont des passagères.

Certes, il existe des explications rationnelles à ce comportement exemplaire. La voiture de madame est plus petite, moins puissante, effectue des distances plus courtes et principalement en centre-ville. Ceux qui cherchent la petite bête, la trouveront aisément. Les femmes sont davantage victimes d'accidents par défaut de maîtrise. La pluie, un obstacle, un ennui technique ou encore un pneu crevé constituent des événements surprises auxquels la conductrice répondra avec moins d'efficacité. Les collisions légères, les accrochages, la tôle froissée sont donc une spécificité féminine. Car, il faut bien reconnaître que les femmes lèvent plus volontiers le pied, mues par une anxiété qui s'oppose

à un excès de confiance typiquement masculin. La mise en place des radars a d'ailleurs démontré chez les femmes un respect de la vitesse qui traduit une sorte d'interdit infranchissable. Tout l'inverse de l'homme et sa propension à vouloir braver la loi. Une hardiesse que l'on retrouve dans la détermination du garçon à prendre le volant après la soirée arrosée en boîte de nuit.

VIRIL CONTRE UTILE

Le nœud de l'explication se trouve en partie dans la relation qu'entretiennent les deux sexes avec leur voiture. *"Une femme a une vision utilitaire de son véhicule, elle n'a rien à se prouver"*, explique le Dr Charles Mercier-Guyon, président de la Prévention routière 74.

"Pour l'homme, c'est un signe de virilité". La mère de famille a un sens plus développé du «souci de l'autre» et voit comme une mission la protection des enfants et du conjoint. Forcer le passage n'est donc pas le genre de la maison. Quoique. Charles Mercier-Guyon observe l'apparition de femmes agressives au volant, d'alcoolémies importantes et d'une volonté de s'imposer. Gare aux généralisations toutefois. Cette mise en danger mêlée à une virilisation de la conduite féminine augmente, mais demeure très minoritaire. Il n'empêche, si, au volant, les femmes restent l'avenir

de l'homme, les assureurs se soumettront au diktat européen et annoncent déjà une hausse des primes pour les conductrices.

HAUSSE AU TOURNANT

La fin d'un argumentaire de vente pour la Compagnie des femmes ? Pas si sûr. Cette société de courtage en assurance se voue entièrement aux conductrices. *"Si elles coûtent moins cher aux assureurs, pourquoi devraient-elles payer leur assurance auto au même prix que les hommes?"* interroge la dirigeante, Agathe Chergui. Parce que cette différence s'appuie sur une discrimination, rétorque la Cour de Justice européenne. Or, la Compagnie n'offre pas de contrats aux hommes, *"il n'existe, par conséquent, aucun élément de comparaison pour établir une discrimination"*, se défend la responsable, déterminée à conserver ses formules préférentielles malgré la législation.

"Je vois cette parité comme une sorte de retour à l'envoyeur puisqu'elle est exigée dans tous les domaines", sourit Charles Mercier-Guyon. *"En revanche, je trouve curieux que l'on supprime une différence de traitement, alors que l'on persiste à en garder d'autres qui n'ont aucune justification"*. Ainsi, l'âge des conducteurs pourrait bien devenir le prochain cheval de bataille lancé par l'association belge sur l'hippodrome des discriminations ! ■